

## Contrat d'abonnement aux services Cloud

**Le présent contrat d'abonnement aux services Cloud ("CAS") constitue un contrat juridique contraignant entre la personne ou la société qui signe ou accepte ce CAS (ci- après, " la société " ou " vous ") et Turntide Technologies Inc. (" le fournisseur"). En accédant aux Services ou en les utilisant, tels qu'ils sont définis ci-dessous, vous serez lié par les conditions du présent CAS. L'accès aux Services vous est fourni dans le cadre de votre achat auprès du partenaire OEM du Fournisseur, Price Industries Limited (l'"OEM"). Si vous n'acceptez pas les conditions de ce CAS, le Fournisseur n'est pas disposé à vous accorder le droit d'utiliser ou d'accéder aux Services. Si le présent CAS est accepté par une société ou une autre entité juridique, la personne qui accepte le présent CAS au nom de cette société ou entité déclare et garantit qu'elle est autorisée et légalement capable de lier cette société ou entité au présent CAS. Dans ce cas, toutes les références à "vous" font référence à votre employeur. Vous devez imprimer et conserver une copie de ce CAS pour vos dossiers.**

1. **Durée.** Le présent CAS entrera en vigueur à la première date (la " **Date d'entrée en vigueur** ") à laquelle le Prestataire attribue, dans les services en nuage du Prestataire (les " **Services** "), une licence d'abonnement à votre Site (défini ci-dessous). La durée (" **Durée** ") de ce CAS commencera à la Date d'entrée en vigueur et se poursuivra par la suite pour la durée (telle que décrite dans votre commande) pour laquelle vous avez acheté les Services. Si vous souhaitez continuer à utiliser les Services après la fin de la Durée, vous comprenez et acceptez que vous devez acheter des Services supplémentaires conformément au contrat d'abonnement aux services en nuage du Fournisseur alors en vigueur ; et pour qu'il n'y ait pas d'interruption des Services, vous devez commander les nouveaux Services avant l'expiration de la Durée. Un " **Site** " est un regroupement physique et logique de l'équipement d'un client, défini par un seul réseau de contrôle contigu.

2. **Services.** Sous réserve des conditions générales du présent CAS et de votre paiement de tous les frais pertinents, le Fournisseur vous accorde, ainsi qu'à vos utilisateurs finaux (tels que définis ci-dessous), un abonnement non exclusif et non transférable pour accéder aux services en nuage du Fournisseur et les utiliser uniquement à des fins commerciales internes. Le Fournisseur peut, à sa seule discrétion, effectuer des mises à jour non matérielles des Services à tout moment, et le Fournisseur fera tous les efforts raisonnables pour vous informer de ces mises à jour. Dans la mesure où un logiciel du Fournisseur vous est fourni pour être installé sur vos systèmes en vue d'une utilisation en relation avec les Services, le logiciel du Fournisseur sera inclus dans la définition des Services et soumis à la licence susmentionnée. Tous les logiciels ne peuvent être utilisés que dans le cadre de votre utilisation des Services et à aucune autre fin. Aux fins du présent CAS, les " **Utilisateurs finaux** " désignent vos employés, contracteurs, locataires et représentants qui sont autorisés à accéder aux Services en votre nom.

3. **Utilisateurs finaux ; application mobile.** Pour faciliter l'utilisation des Services, certains Utilisateurs finaux peuvent choisir de télécharger à partir d'un magasin d'applications autorisé l'application mobile du Fournisseur (l'" **Application mobile** "). L'utilisation de l'Application mobile et des Services associés exige que l'Utilisateur final accepte et soit lié par le contrat de licence d'utilisateur final de l'Application mobile du Fournisseur alors en vigueur (le " **CLUF** "), qui est fourni avec l'Application mobile. En cas de conflit entre le présent CAS et le CLUF concernant votre utilisation des Services via l'Application mobile, le CLUF prévaudra.

4. **Restrictions.** Vous et vos utilisateurs finaux ne pouvez utiliser les Services que de la manière décrite dans le présent CAS et

dans la documentation alors en vigueur du Fournisseur pour les Services mis à la disposition générale des clients du Fournisseur (la « **Documentation** »). Il vous incombe de veiller à ce que vos utilisateurs finaux respectent toutes les conditions pertinentes du présent CAS et tout manquement à cette obligation constituera une violation de votre part. Sauf autorisation expresse de la présente DSA, vous-même ne devez pas, et ne devez pas permettre à un utilisateur final ou à un tiers, (i) de permettre à un tiers d'accéder aux services ou de les utiliser, à l'exception d'un utilisateur final ; (ii) de décompiler, désassembler, désosser ou tenter de dériver les secrets commerciaux incorporés dans les services, sauf dans la mesure expressément autorisée par la loi applicable ; (iii) utiliser les services ou toute information confidentielle du fournisseur pour développer un produit ou un service concurrent ; (iv) utiliser les services, ou permettre le transfert, la transmission, l'exportation ou la réexportation de tout ou partie des services, en violation de toute loi ou réglementation sur le contrôle des exportations administrée par le ministère du Commerce des États-Unis ou tout autre gouvernement.(v) supprimer tout droit d'auteur, toute marque, tout droit de propriété, toute clause de non- responsabilité ou tout avertissement inclus ou intégré dans toute partie de la documentation et des services, y compris tout affichage à l'écran, etc, ou tout autre produit ou matériel fourni par le Fournisseur en vertu des présentes ; ou (vi) utiliser les Services d'une manière autre que celle prévue, y compris mais sans s'y limiter, ne pas saisir d'informations personnelles (autres que le nom et les coordonnées de base (e-mail et numéro de téléphone)) dans les Services. En aucun cas, le fournisseur ne sera responsable de l'utilisation ou des résultats obtenus par l'utilisation des services en conjonction avec des services, des logiciels ou du matériel qui ne sont pas fournis par le fournisseur. Toute utilisation de ce type se fera à vos propres risques et responsabilités. Les Services ne sont pas destinés à accepter des informations personnelles (autres que le nom et les coordonnées de base (e-mail et numéro de téléphone)), mais si vous avez des questions concernant la manière dont le Fournisseur traite les données qui peuvent identifier une personne physique ou d'autres problèmes de confidentialité, veuillez vous référer à la Politique de confidentialité du Fournisseur disponible à l'adresse <https://turntide.com/privacy-policy/>

5. **Disponibilité.** Le Fournisseur s'efforcera raisonnablement de rendre les éléments hébergés des Services disponibles pour un accès à distance 99 % du temps à chaque mois calendaire de la Durée, à l'exclusion des interruptions justifiées (telles que définies ci-dessous) (" **Disponibilité** "). Les temps d'arrêt dus à des causes indépendantes de la volonté du Fournisseur ou qui ne sont pas raisonnablement prévisibles par le Fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, les événements mentionnés ci-dessous, sont exclus des calculs de la Disponibilité (collectivement, les " **Pannes excusées** "):

a. des problèmes dans votre environnement affectant la connectivité ou interférant avec les services, y compris, sans s'y limiter, votre connexion de télécommunications ou tout autre logiciel ou équipement, votre logiciel de pare-feu, votre matériel ou vos paramètres de sécurité, votre configuration de logiciel anti-virus ou de logiciel anti-espion ou anti-malware, ou vos erreurs d'opérateur ;

b. toute panne de logiciel, de matériel ou de télécommunication d'un tiers, y compris les ralentissements ou les pannes d'Internet ;

c. les événements de force majeure, tels que définis à la section 19.3 ;

d. les problèmes liés à des erreurs ou à des défaillances du

## Contrat d'abonnement aux services Cloud

système de nom de domaine (DNS) d'un tiers ;

e. la maintenance programmée des services, effectuée régulièrement en dehors des heures de pointe ;

f. la maintenance d'urgence des services.

Si le fournisseur ne parvient pas à satisfaire à l'exigence de disponibilité, il déploiera des efforts commercialement raisonnables pour corriger l'interruption dans les plus brefs délais. Si le Fournisseur ne parvient pas à satisfaire à l'exigence de disponibilité pendant deux (2) mois consécutifs pendant la durée du présent CAS, vous pouvez résilier ce CAS dans les trente (30) jours suivant la fin du deuxième mois consécutif, sans autre obligation. Cette résiliation constituera votre seul et unique recours à l'encontre du Fournisseur et la seule et unique responsabilité du Fournisseur pour le non-respect de l'exigence de disponibilité.

6. **Sécurité des informations.** Conformément à toute loi ou réglementation applicable aux Services et aux pratiques et procédures alors en vigueur du Fournisseur, le Fournisseur maintiendra et appliquera des mesures de protection administratives, techniques et physiques pour protéger raisonnablement la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de vos Informations confidentielles et de vos Données, telles que définies ci-dessous.

7. **Connectivité ; logiciels tiers requis.** Sauf indication contraire écrite entre vous et le Fournisseur, vous et vos Utilisateurs finaux êtes seuls responsables de toutes les connexions de télécommunication ou Internet requises pour accéder aux Services, ainsi que de tous les matériels et logiciels sur votre site, y compris l'obtention et la licence de tout logiciel tiers ou application connexe spécifié par le Fournisseur pour une utilisation correcte des Services (le " **Logiciel tiers** "). Toute utilisation des logiciels tiers est régie par les conditions générales fournies avec ces applications. Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité à l'égard des Logiciels tiers. Vos seuls et uniques recours en ce qui concerne les Logiciels tiers sont énoncés dans les conditions générales des tiers concernés. Vous dégagez le Fournisseur de toute responsabilité, de toute réclamation et de tout dommage, qu'ils soient connus maintenant ou découverts ultérieurement, découlant du Logiciel tiers. En plus des autres frais de tiers qui peuvent s'appliquer, vous êtes responsable de tous les coûts, frais et services de télécommunications néceCASires et dédiés à votre accès aux Services.

8. **Droits de propriété.** Vous reconnaissez et acceptez que (i) tous les Services sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, selon le cas, du Fournisseur et de ses vendeurs/licenciers et que vous n'avez pas le droit de transférer ou de reproduire les éléments qui précèdent ou tout logiciel du Fournisseur fourni avec les Services ou de préparer des travaux dérivés à l'égard de, ou de divulguer des Informations confidentielles (telles que définies dans la Section 16 (Confidentialité)) relatives aux Services ou à une quelconque partie des services; (ii) que le Fournisseur possède tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services et à tout logiciel du Fournisseur fourni, y compris tous les changements ou modifications apportés aux Services dans le cadre du présent CAS, ainsi que toutes les idées, l'architecture, les algorithmes, les modèles, les processus, les techniques, les interfaces utilisateur, la conception et l'architecture de la base de données et le " savoir-faire " qui constituent les Services. En aucun cas, vous ne serez réputé recevoir le titre de propriété d'une quelconque partie des services, titre qui sera à tout moment dévolu exclusivement au fournisseur. Il ne s'agit pas d'un accord de " travail à louer ", tel que ce terme est défini dans la section 101 du titre 17 du Code des États-Unis. Vous préserverez tous les Services de tous

privilèges, charges et réclamations de tout individu ou entité. Vous n'utiliserez pas les informations confidentielles que le Fournisseur vous a divulguées dans le cadre de ce CAS pour contester la validité des droits de propriété intellectuelle du Fournisseur ou de ses concédants. Toute utilisation de ce type d'informations confidentielles du fournisseur constituera une violation matérielle et irrémédiable du présent CAS.

9. **Vos données.** Vous accordez au Fournisseur une licence non exclusive, mondiale et libre de droits pour l'utilisation des documents, informations, graphiques, données, contenus et autres matériels que vous avez saisis ou collectés dans les Services (" **Vos données** ") aux fins de l'exécution de ce CAS. Vous serez responsable de l'obtention de tous les droits, permissions et autorisations néceCASires pour accorder la licence susmentionnée. À l'exception des licences accordées dans le cadre du présent CAS, aucune disposition du présent CAS ne sera interprétée comme accordant au Fournisseur un quelconque droit, titre ou intérêt sur Vos Données. Vous accordez au Fournisseur une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, entièrement payée et libre de droits pour utiliser, copier, distribuer et utiliser de toute autre manière des données statistiques, anonymes et/ou agrégées dérivées de votre utilisation des Services (les " **Données agrégées** ") à des fins commerciales du Fournisseur, y compris l'amélioration des produits et services du Fournisseur et la fourniture de produits et services aux clients du Fournisseur ; à condition que les Données agrégées n'incluent pas (directement ou par déduction) d'informations permettant de vous identifier ou d'identifier toute personne. Les Données agrégées ne seront pas considérées comme vos Informations confidentielles.

10. **Commentaires.** Vous pouvez fournir des suggestions, des commentaires ou tout autre retour d'information (collectivement, le " **Retour d'information** ") au Fournisseur concernant ses produits et services, y compris les Services. La rétroaction est volontaire. Le fournisseur peut utiliser les commentaires à toutes fins sans obligation d'aucune sorte. Dans la mesure où une licence est requise en vertu de vos droits de propriété intellectuelle pour utiliser la rétroaction, vous accordez au fournisseur une licence irrévocable, non exclusive, perpétuelle, entièrement payée et libre de redevance pour utiliser la rétroaction dans le cadre des activités du fournisseur, y compris l'amélioration des services.

11. **Assistance et maintenance.** L'OEM est chargé de fournir un support et une maintenance pour les Services à vous et à vos Utilisateurs finaux. Les services d'assistance et de maintenance décrits dans la présente section, qui peuvent être désignés, collectivement, comme les " **Services d'assistance** ", sont réputés être inclus dans la définition des " **Services** ". Veuillez contacter l'OEM pour tout problème ou question concernant les Services de support et/ou la maintenance. Si l'OEM a besoin de l'aide du Fournisseur pour vous fournir, à vous ou à vos utilisateurs finaux, les Services de support, l'OEM contactera le Fournisseur.

12. **Frais.** Vous paierez à l'OEM les frais et coûts associés aux services.

13. **Garanties.**

13.1 **Votre garantie.** Vous déclarez et garantissez que (a) vous avez le plein pouvoir, la pleine capacité et l'autorité pour conclure le présent CAS et accorder la licence énoncée à la Section 9 (Vos Données) ; et (b) que l'utilisation de Vos Données, telle qu'autorisée

## Contrat d'abonnement aux services Cloud

par le présent CAS, et votre utilisation des Services n'enfreignent pas et n'enfreindront pas les droits de propriété intellectuelle, de publicité ou de confidentialité de toute personne et ne sont pas diffamatoires, obscènes ou en violation des lois, règles et réglementations étrangères, fédérales, étatiques et locales applicables (y compris, mais sans s'y limiter, les politiques et lois applicables relatives au spamming, à la confidentialité et à la protection des consommateurs) (collectivement, la "**Loi applicable**").

13.1 **Garantie du fournisseur.** Au cours de la Durée, le Fournisseur déclare et garantit (i) que les Services seront substantiellement conformes à la Documentation ; (ii) qu'il déploiera des efforts commercialement raisonnables pour filtrer les Services afin de détecter les virus, chevaux de Troie, vers et autres codes similaires intentionnellement nuisibles ou destructeurs ; et (iii) qu'il se conformera à la Loi applicable dans l'exécution de ce CAS. En cas de violation de la garantie de la présente section 13.2(i), la seule et unique responsabilité du Fournisseur et votre seul et unique recours consisteront à exécuter à nouveau les Services défectueux. Si le Fournisseur n'est pas en mesure, par des efforts raisonnables, de corriger les Services défectueux dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de votre notification de la violation, vous pouvez choisir de résilier le présent CAS.

13.3. **Exclusion de garanties.** SAUF DANS LES CAS PRÉVUS À L'ARTICLE 13.2 (GARANTIE DU FOURNISSEUR), LES SERVICES ET LES SERVICES D'ASSISTANCE SONT FOURNIS "EN L'ÉTAT" ET "TELS QUE DISPONIBLES", AVEC TOUS LES DÉFAUTS, ET SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. LE FOURNISSEUR ET SES REVENEURS/OEM, VENDEURS ET CONCÉDANTS DE LICENCE REJETTENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE JOUCASNE PAISIBLE, DE QUALITÉ DES INFORMATIONS ET DE TITRE/NON-VIOLATION. AUCUNE INFORMATION OU CONSEIL ORAL OU ÉCRIT DONNÉ PAR LE FOURNISSEUR OU SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS OU REVENEURS/OEM NE CRÉERA D'AUTRES GARANTIES OU N'AUGMENTERA DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT LA PORTÉE DES OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR EN VERTU DES PRÉSENTES. LES SERVICES PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR ACCÉDER ET TRANSFÉRER DES INFORMATIONS SUR INTERNET. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LE FOURNISSEUR ET SES REVENEURS/OEM, VENDEURS ET CONCÉDANTS N'EXPLOITENT PAS OU NE CONTRÔLENT PAS L'INTERNET ET QUE : (I) DES VIRUS, DES VERS, DES CHEVAUX DE TROIE OU D'AUTRES DONNÉES OU LOGICIELS INDÉSIRABLES ; OU (II) DES UTILISATEURS NON AUTORISÉS (PAR EXEMPLE, DES PIRATES INFORMATIQUES) PEUVENT TENTER D'OBTENIR L'ACCÈS À VOS DONNÉES, SITES WEB, ORDINATEURS OU RÉSEAUX ET LES ENDOMMAGER. LE FOURNISSEUR NE SERA PAS RESPONSABLE DE TELLES ACTIVITÉS. VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA CONSERVATION ET DE LA RÉALISATION DE SAUVEGARDES ADÉQUATES DE VOS DONNÉES.

14. **Indemnisation du fournisseur.** Le Fournisseur s'engage à vous défendre, à vous indemniser et à vous dégager de toute responsabilité en cas de réclamation, de perte, de manquement, de dommage, de responsabilité, de coût et de frais (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables) découlant d'une réclamation d'un tiers selon laquelle votre utilisation sous licence des Services enfreint les droits de brevet, de copyright ou de secret

commercial de ce tiers. L'obligation d'indemnisation du fournisseur qui précède est subordonnée à la condition que vous informiez rapidement le fournisseur par écrit d'une telle réclamation, que vous lui accordiez le pouvoir exclusif de contrôler la défense ou le règlement de cette réclamation et que vous lui fournissiez une assistance raisonnable (à ses seuls frais) à cet égard. Si une réclamation pour contrefaçon en vertu de la présente section 14 (Indemnisation du Fournisseur) est déposée, ou si le Fournisseur détermine qu'une réclamation est susceptible de se produire, le Fournisseur aura le droit, à sa seule discrétion, soit (i) de vous procurer le droit ou la licence pour continuer à utiliser les Services libres de la réclamation pour contrefaçon, soit (ii) de modifier les Services pour les rendre non contrefaisants, sans perte de fonctionnalité importante. Si aucun de ces recours n'est raisonnablement disponible pour le Fournisseur, le Fournisseur peut, à sa seule discrétion, résilier immédiatement ce CAS. Nonobstant ce qui précède, le Fournisseur n'aura aucune obligation à l'égard de toute réclamation pour contrefaçon fondée sur ou découlant (i) de l'utilisation ou de la combinaison des Services avec tout matériel, logiciel, produit, donnée ou autre matériel non fourni par le Fournisseur, (ii) de la modification ou de l'altération des Services par toute personne autre que le Fournisseur, (iii) de l'utilisation des Services au-delà des droits accordés dans le cadre du présent CAS, ou (iv) de Vos Données (collectivement, les "Réclamations exclues"). Les dispositions de la présente Section 14 (Indemnisation du Fournisseur) énoncent les obligations et responsabilités uniques et exclusives du Fournisseur et de ses Revendeurs/OEM, concédants de licence et fournisseurs pour toute réclamation relative à une violation de la propriété intellectuelle découlant des Services ou de la présente CAS ou s'y rapportant, et remplacent toutes les garanties implicites de non-contrefaçon, qui sont toutes expressément rejetées.

15. **Votre indemnisation.** Vous défendrez et indemnerez le Fournisseur et le tiendrez à l'écart de toutes les réclamations, pertes, déficiences, dommages, responsabilités, coûts et dépenses (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables) encourus par le Fournisseur suite à toute réclamation d'un tiers découlant des Réclamations exclues. Les obligations d'indemnisation qui précèdent sont subordonnées à la condition que le fournisseur vous informe rapidement et par écrit d'une telle réclamation, qu'il vous accorde le pouvoir exclusif de contrôler la défense ou le règlement de cette réclamation et qu'il vous fournisse une assistance raisonnable (à vos seuls frais) à cet égard.

16. **Confidentialité.** Au cours du présent CAS, chaque partie peut divulguer à l'autre certaines informations ou documents non publics concernant les produits, la propriété intellectuelle, les activités, les programmes et les efforts de marketing d'une partie, ainsi que d'autres informations confidentielles et secrets commerciaux ("**Informations confidentielles**"). Nonobstant ce qui précède, les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui : (a) sont ou deviennent accessibles au public sans violation de la présente CAS par la partie destinataire ; (b) étaient précédemment connues de la partie destinataire avant la date de divulgation, comme en témoignent des documents écrits contemporains ; (c) ont été acquises auprès d'un tiers sans violation d'une quelconque obligation de confidentialité ; (d) ont été développées indépendamment par une partie aux présentes sans référence aux Informations confidentielles de l'autre partie ; ou (e) doit être divulguée en vertu d'une citation à comparaître ou d'une autre ordonnance similaire d'un tribunal ou d'une agence gouvernementale, à condition toutefois que la partie recevant cette citation à comparaître ou cette ordonnance en informe rapidement l'autre partie par écrit et lui en fournisse une copie, et ne divulgue que les Informations confidentielles nécessaires pour se

## Contrat d'abonnement aux services Cloud

conformer à cette citation à comparaître ou à cette ordonnance. Sauf disposition expresse des présentes, la partie destinataire n'utilisera ni ne divulguera aucune Information confidentielle de la partie divulgateur sans le consentement écrit préalable de cette dernière, à l'exception de la divulgation et des utilisations ultérieures par les employés ou consultants de la partie destinataire sur la base du « besoin d'en connaître », à condition que ces employés ou consultants aient signé des accords écrits limitant l'utilisation ou la divulgation de ces Informations confidentielles qui sont au moins aussi restrictifs que les obligations de la partie destinataire en vertu de la présente Section. Sous réserve des obligations de non-divulgation et de non-utilisation qui précèdent, la partie destinataire accepte d'apporter au moins le même soin et les mêmes précautions à la protection de ces Informations confidentielles que la partie destinataire utilise pour protéger ses propres Informations confidentielles et secrets commerciaux, et en aucun cas moins qu'un soin raisonnable. Chaque partie reconnaît qu'en raison de la nature unique des informations confidentielles de l'autre partie, la partie divulgateur ne disposera pas d'un recours adéquat monétaire ou en dommages et intérêts en cas d'utilisation ou de divulgation non autorisée de ses informations confidentielles. En plus de tous les autres recours qui peuvent être disponibles en droit, en équité ou autrement, la partie divulgateur aura le droit de demander une injonction pour empêcher une telle utilisation ou divulgation non autorisée. Aucune des parties ne supprimera ou ne modifiera les marques de propriété (par exemple, les avis de droit d'auteur et de marque) figurant sur les informations confidentielles de l'autre partie.

**17. Limitation de la Responsabilité et des Dommages.** NI LE FOURNISSEUR, NI SES REVENDEURS/OEM, NI SES VENDEURS, NI SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE SERONT RESPONSABLES ENVERS VOUS OU UN TIERS DE TOUTE PERTE DE PROFITS, DE VENTES, DE PERTES COMMERCIALES, D'AFFAIRES, DE DONNÉES OU DE TOUTE AUTRE PERTE OU DOMMAGE ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF OU SPÉCIAL, Y COMPRIS EXEMPLAIRE ET PUNITIF, DE TOUTE SORTE OU NATURE RÉSULTANT DE OU DÉCOULANT DU PRÉSENT CAS, Y COMPRIS L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES SERVICES ET LES SERVICES DE SOUTIEN. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DU FOURNISSEUR ET DE SES REVENDEURS/OEM, VENDEURS ET CONCÉDANTS DE LICENCE À VOTRE ÉGARD OU À L'ÉGARD DE TOUTE TIERCE PARTIE DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE CAS, DES SERVICES OU DES SERVICES D'ASSISTANCE EN RAPPORT AVEC TOUTE RÉCLAMATION OU TYPE DE DOMMAGE (QU'IL S'AGISSE D'UN CONTRAT OU D'UN DÉLIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) NE DÉPASSERA PAS LE TOTAL DES FRAIS PAYÉS PAR VOUS À L'OEM POUR LES SERVICES AU COURS DES TROIS (3) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RESPONSABILITÉ. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUERA MÊME SI LES GARANTIES EXPRESSES ÉNONCÉES CI-DESSUS NE REMPLISSENT PAS LEUR FONCTION ESSENTIELLE.

### 18. Résiliation.

**18.1 Résiliation.** Le présent CAS sera résilié (a) le trentième (30<sup>th</sup>) jour après que l'une des parties ait notifié par écrit à l'autre une violation par l'autre de toute condition importante du présent CAS, à moins que la violation ne soit corrigée avant ce jour ; ou (b) sur notification écrite de l'une des parties, immédiatement, si (i) un administrateur judiciaire est nommé pour l'autre partie ou ses biens ; (ii) l'autre partie devient insolvable ou incapable de payer ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des affaires ou

fait une cession générale au profit de ses créanciers ; ou (iii) une procédure (volontaire ou involontaire) est engagée contre l'autre partie en vertu d'une loi sur la faillite ou d'une loi similaire et cette procédure n'est pas annulée ou écartée dans les soixante (60) jours suivant la date de son lancement.

**18.2 Suspension des services.** Nonobstant toute autre disposition du présent CAS, le Fournisseur peut, à sa seule discrétion, suspendre votre accès aux Services pour l'une des raisons suivantes : (a) pour prévenir les dommages, les risques ou la dégradation des Services ; (b) pour se conformer à une loi, un règlement, une ordonnance d'un tribunal ou toute autre demande gouvernementale ; (c) pour protéger le Fournisseur de toute responsabilité juridique potentielle ; ou (d) dans le cas où l'OEM informe le Fournisseur que les frais que vous devez à l'OEM pour les Services restent impayés après la date d'échéance. Le Fournisseur

fera des efforts raisonnables pour vous informer avant ou rapidement après toute suspension des Services. Le Fournisseur rétablira rapidement l'accès aux Services dès que l'événement à l'origine de la suspension aura été résolu. La présente section ne doit pas être interprétée comme imposant au Fournisseur une obligation ou un devoir de surveiller l'utilisation des Services.

**18.3 Effet de la résiliation.** En cas de résiliation du présent CAS ou de résiliation des Services pour quelque raison que ce soit : (a) votre accès et celui de tous les Utilisateurs finaux aux Services ainsi que leur utilisation cesseront à la date effective de la résiliation ; et (b) sur votre demande écrite faite dans les trente (30) jours suivant la date effective de résiliation ou d'expiration du présent CAS, le Fournisseur rendra Vos Données disponibles pour l'exportation ou le téléchargement pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de ladite demande écrite. Après la période susmentionnée, le Fournisseur n'aura aucune obligation de maintenir Vos Données. Nonobstant toute autre disposition du présent Accord, sur demande écrite de votre part, le Fournisseur supprimera et détruira définitivement Vos Données (à l'exclusion de toutes Données agrégées), sauf si la conservation de Vos Données, en tout ou en partie, est exigée par les lois applicables.

### 19. Dispositions générales.

**19.1 Sociétés affiliées, sous-traitants et vendeurs.** Une partie ou la totalité des Services peut être fournie par les sociétés affiliées, les agents, les sous-traitants et les vendeurs de systèmes d'information du Fournisseur. Les droits et obligations du Fournisseur peuvent être, en tout ou en partie, exercés ou remplis par les entités susmentionnées. Le Fournisseur veillera à ce que ces entités se conforment à toutes les conditions pertinentes du présent CAS et tout manquement à cette obligation constituera une violation par le Fournisseur.

**19.2 Avis sur le USA Patriot Act.** La loi fédérale américaine USA Patriot Act ("**USA Patriot Act**") prévoit généralement que l'opérateur d'un hôte de communication et les forces de l'ordre puissent surveiller tout contenu, à la demande de l'opérateur. Le Fournisseur prévoit de se conformer pleinement à toutes ses obligations et de faire usage de tous ses droits en vertu de l'USA Patriot Act.

**19.3 Force Majeure.** À l'exception du paiement d'une somme d'argent à l'équipementier tel que décrit dans la section 12 (Frais) du présent CAS, aucune des parties ne sera responsable de tout manquement ou retard d'exécution en vertu du présent CAS qui est dû à un événement hors du contrôle raisonnable de ladite partie, y compris, sans s'y limiter, un incendie, une explosion, l'indisponibilité des services publics ou des matières premières, les retards et les

## Contrat d'abonnement aux services Cloud

pannes d'Internet, les pannes de télécommunications, l'indisponibilité des composants, les difficultés de travail, la guerre, les émeutes, les catastrophes naturelles, les quarantaines, les pandémies, les réglementations sur le contrôle des exportations, les lois, les jugements ou les instructions gouvernementales (collectivement, les "événements de force majeure").

19.4 Accord intégral ; modification. Le présent CAS constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes. Aucun autre accord, déclaration ou garantie n'a été conclu par l'une des parties envers l'autre en ce qui concerne l'objet du présent CAS, à l'exception de ce qui est mentionné dans le présent document.

19.5 Loi applicable, lieu de juridiction et limitation des actions. Le présent CAS sera interprété conformément à la loi de l'État de Californie, sans référence à ses règles de conflit de lois, et les droits des parties seront régis par cette loi. Les parties conviennent que toutes les actions ou procédures liées au présent CAS seront jugées et débattues exclusivement devant les tribunaux d'État ou fédéraux (si la loi le permet et si une partie choisit d'intenter une action devant un tribunal fédéral) situés à Santa Clara, en Californie. Ce choix de lieu est destiné par les parties à être obligatoire et non permissif par nature, et à exclure la possibilité d'un litige entre les parties en ce qui concerne, ou découlant de, ce CAS dans toute juridiction autre que celle spécifiée dans cette section. Chaque partie renonce à tout droit qu'elle pourrait avoir de faire valoir la doctrine du forum non conveniens ou une doctrine ou théorie similaire ou de s'opposer au lieu de la procédure en ce qui concerne toute procédure engagée conformément à la présente section. Aucune action, quelle que soit sa forme, découlant du présent CAS, ne peut être engagée par l'une ou l'autre des parties plus d'un (1) an après la naissance de la cause de l'action.

19.6 Aucun bénéficiaire tiers. Il n'y a pas de tiers bénéficiaires de la présente DVM. En particulier, aucun Utilisateur final ne sera considéré comme un tiers bénéficiaire du présent CAS ou n'aura de droits en vertu du présent CAS.

19.7 Relation entre les parties. Les parties conviennent que le fournisseur s'acquittera de ses obligations au titre du présent CAS en tant qu'entrepreneur indépendant. Aucune disposition du présent CAS ne sera considérée comme établissant un partenariat, une coentreprise, une association ou une relation de travail entre les parties. Le personnel employé ou retenu par le prestataire qui effectue des tâches liées à ce CAS restera sous la supervision, la gestion et le contrôle du prestataire.

19.8 Cession. Vous ne pouvez pas céder ce CAS sans le

consentement écrit préalable du Fournisseur. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez, moyennant un préavis écrit au Fournisseur, céder ce CAS à une entité qui (a) acquiert la totalité ou la quasi-totalité de vos actifs et assume toutes les responsabilités liées à ces actifs ou (b) acquiert la division, l'unité commerciale ou l'exploitation de votre entreprise qui utilise les Services et assume les responsabilités de cette division, unité commerciale ou exploitation. En outre, pour que vous soyez dégagé de toute responsabilité en vertu du présent CAS, le cessionnaire doit convenir par écrit avec le fournisseur que le cessionnaire (i) accepte les conditions générales du présent CAS (et de toute modification) ou accepte la forme alors en vigueur du CAS du fournisseur avec le fournisseur, et (ii) accepte l'entière responsabilité de toute obligation de paiement existante envers l'équipementier, comme décrit dans la section 12 (Frais) du présent CAS.

19.9 Divisibilité. Si l'une des dispositions du présent CAS est jugée ou considérée par un tribunal comme étant invalide ou inapplicable, elle sera séparable du reste du CAS et n'entraînera pas l'invalidité ou l'inapplicabilité du reste du CAS.

19.10 Renonciation. Aucune des parties ne sera réputée avoir renoncé à une violation par l'autre partie de l'une des dispositions du présent CAS par le simple écoulement du temps, sans notification ou autre action. En outre, la renonciation par l'une des parties à une violation particulière du présent CAS par l'autre partie ne sera pas interprétée comme, ou ne constituera pas, une renonciation continue à cette violation, ou à d'autres violations des mêmes autres dispositions du présent CAS.

19.11 Survie. Les dispositions suivantes survivront à la résiliation ou à l'expiration du présent CAS : 8 (Droits de propriété), 13.3 (Exclusion de garanties), 14 (Indemnisation du fournisseur) (pour les réclamations antérieures à la résiliation), 15 (Votre indemnisation) (pour les réclamations antérieures à la résiliation), 16 (Confidentialité), 17 (Limitation de la responsabilité et des dommages), 18 (Résiliation) et 19 (Dispositions générales).

19.12 Exécution électronique. Le présent CAS peut être accepté sous forme électronique (par exemple, au moyen d'une signature électronique ou numérique ou d'un autre moyen de démontrer l'assentiment) et votre acceptation sera considérée comme contraignante entre les parties. Vous reconnaissez et convenez que vous ne contesterez pas la validité ou le caractère exécutoire du présent CAS et des documents connexes, y compris en vertu de toute loi applicable sur les fraudes, parce qu'ils ont été acceptés et/ou signés sous forme électronique.